

Décision

Générale

colonial

Décision n° 929 concernant les services d'Etat.

n° 929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1960

Date de publication
22 août 1960

Date du numéro
30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Nantes (Loire-Maritime) 46, boulevard des Anglais, est accordé à M. Jacques et Mlle Madeleine Chauvin, âgés respectivement de 16 et 15 ans, famille de M. Chauvin Alfred, Inspecteur Principal des Trésoreries d'Outre-Mer (indice 410, groupe II). M. Jacques et Mlle Madeleine Chauvin quitteront Djibouti par voie aérienne, en principe le 5 septembre 1960. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.